



## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 4 février 2019 à 20 :00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Jessika Lacombe, mairesse.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier     | 5- Carl Croteau    |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais    |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20 heures.

### **NO- LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 4 février 2019 tel que lu par Mme Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Renouvellement du mandat de président et autres membres du CCU
6. Demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier
7. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de question (s)
11. Levée de la séance

Après vérification de la mairesse, les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour adoptent l'ordre du jour tel que présenté ci-haut;

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 14 janvier 2019, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- ACCEPTATION ET ADOPTION  
DES COMPTES DU MOIS  
ET DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES  
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)  
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de janvier 2019, totalisant 38 277.53\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 01 à 05, totalisant 7 426.14\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	4 830.68\$
Cour municipale	409.00\$
Transport adapté	410.80\$
Déneigement	25 457.38\$
Eau potable et eaux usées	739.16\$
Déchets domestiques	1 344.44\$
Remises gouvernementales	2 294.26\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), pour le mois de janvier 2019.

**Réf. :** selon les données du logiciel municipal (PG Megagest) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- NOMINATION D'UN MAIRE  
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de monsieur Claude Blais, comme maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2019.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Claude Blais pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de mars, avril et mai 2019.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- RENOUVELLEMENT DU MANDAT  
DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES  
MEMBRES DU CCU**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais, comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du comité. Son mandat est d'une durée d'un an.

Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme monsieur André Mercier, conseiller, madame Hélène Houle comme citoyenne participante au comité du CCU.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR  
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU  
ROUTIER**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent la secrétaire-trésorière/directrice générale, madame Ghislaine Leblanc à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'amélioration du réseau routier auprès de madame Isabelle Lecours, Députée de Lotbinière-Frontenac et à signer tous les documents requis à cet effet.

L'aide financière porte sur les secteurs suivants : Rang 7, Rang 8, Petit8, Rue Principale, la Côte du Rang 9, Rang 9, Petit 9, Rang 10, Route Martineau, Route Roy, Route Côté, Route Rousseau, Route Laflamme, Rang Claque Pochette.

Ces endroits ont besoin de travaux d'amélioration de tout genre comme asphalte, rechargement, remplacement de ponceaux, refaire les accotements, creusage de fossés. La municipalité est prête à contribuer 20 000\$ à ces travaux.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN  
DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**Attendu que** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 144 609\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Pour ces motifs**, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

**NO-**  
Aucune

**CORRESPONDANCE**

**NO-**  
Aucune

**VARIA**

**NO-**

**PERIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, posent différentes questions auxquelles la mairesse répond.

**NO-**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à heures.

La mairesse n'ayant pas voté.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.